

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
du 20 décembre 2023

Le Président de Limoges Métropole

Me le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-10.

Me la délibération n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

Portant délégation de signature à **M. Mathieu JARRY**, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services.

CONSIDÉRANT que le Président pour donner sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu JARRY assure les fonctions de Directeur de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services. Responsable du Pôle proximité et environnement.

N° 24670

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Mathieu JARRY, Directeur de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Tout acte de commande et compte sous le logiciel #PROCE, toutes conditions générales d'achat et tout autre acte de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article L. 3221-4 du Code de la proximité et de la gestion des déchets.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, constatation de l'absence d'un prestataire relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets).
- Conventions de prêt de matériel à caractère non marchand.
- Conventions de prêt de matériel à caractère marchand.
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets.
- Courriers de réponse aux demandes de visite (autres que nettoyage, centrale énergie déchets...)
- Déclarations d'acceptation de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Déclaré responsable des déchets dans le cadre de demandes de classement de substances de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets.
- Déclaré responsable et transaction des marchés de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets, n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pénalités prévues à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mathieu JARRY, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24670_JARRY.pdf
(.pdf, 154,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**